

## **POMPIER / POMPIÈRE ÉLIGIBLE**

TU ASPIRES À UN POSTE DE POMPIER PERMANENT AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VILLE DE SEPT-ÎLES ?

C'est ta chance d'y faire ton entrée !

Nous avons six (6) postes de pompier éligibles à combler. Les pompiers éligibles ont des heures garanties à chaque semaine, en plus de remplacer les absences de pompiers permanents. De plus, lorsqu'un poste permanent devient vacant, il est offert aux pompiers éligibles en priorité.

### **Concours :**

P-2021-09

### **Date de début et date de fin de l'affichage :**

Du 2021-09-28 08:00 au 2021-10-12 23:59

---

### **TON ÉQUIPE**

Le Service de la sécurité incendie de la Ville de Sept-Îles est divisé en deux équipes qui sont composées chacune d'un chef aux opérations, d'un capitaine, de deux lieutenants et de 20 pompiers (11 permanents, 3 éligibles et 6 temps partiel).

### **TU DOIS :**

- Détenir un DEP Intervention en sécurité incendie ;
- Être titulaire d'un permis de conduire de classe 4A valide.

### **CE QU'ON T'OFFRE :**

- Un salaire horaire de : **min. 22,56 \$ - max. 32,68 \$** ;
- Une prime de garde externe de **2,20 \$ / heure** ;
- Travailler avec des équipements au goût du jour ;
- Un milieu de travail accueillant et stimulant.

### **QUAND TU OBTIENDRAS UN POSTE PERMANENT ...**

- 110 heures de vacances après 1 an de service sur un poste permanent ;
- Douze (12) congés fériés ;
- Un (1) congé d'anniversaire ;
- Banque de congés de maladie ;
- Augmentation salariale annuelle ;
- Régime de retraite ;

- Assurance collective ;
  - Programme d'aide aux employés.
- 

### **Informations importantes**

Vous devez postuler en ligne en cliquant sur le bouton *Postuler* qui se trouve en haut de cette page en prenant soin de respecter la date limite de postulation.

Les personnes intéressées doivent faire ressortir dans leur lettre de présentation et leur curriculum vitae qu'elles répondent à l'ensemble des exigences et profil recherchés. La copie de votre certificat d'études est obligatoire et les candidatures incomplètes ne pourront être considérées. Seuls les candidats retenus seront contactés.

La forme masculine est utilisée sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte. La Ville de Sept-Îles applique un programme d'accès à l'égalité et invite les femmes, les membres des minorités visibles, minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature et à remplir le formulaire d'identification disponible sur le site Internet. Les personnes handicapées sont invitées à communiquer avec le Service des ressources humaines pour toute demande d'adaptation.